



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 29 MAI 2013**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 19 du 10 mai 2013
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Monsieur Christian Moser, Conseiller communal
Monsieur Lachemi Belhocine, Commission financière
Monsieur Jean-Pierre Wohlhauser

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Gilbert Cuennet
Monsieur Pierre-Alain Vaucher

Total des personnes présentes : 24
Majorité lors des votes : 13 (moitié + 1)

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2012**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2012 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2012 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité des voix.

Point 2**Comptes 2012**

a) Comptes de fonctionnement :

M. Kaeser donne la parole à M. Frédy Jakob, responsable des finances, pour la présentation des comptes 2012.

Les comptes de fonctionnement ayant été publiés en détail dans le bulletin d'information, M. Jakob donne les principales modifications par rapport au budget.

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2012 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 34'917.25, après des amortissements extraordinaires pour un montant de Fr. 42'122.40 et la création de réserves de Fr. 105'000.00 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 8'720.00.

Nous devons ce très bon résultat à des entrées plus importantes que prévues sur certains impôts (impôts à la source, impôts sur les prestations en capital, impôts sur le bénéfice et impôts sur les mutations) ainsi qu'à un respect du budget des charges.

Les amortissements extraordinaires concernent des corrections de valeurs au bilan et la comptabilisation d'actes de défaut de bien. Les réserves sont prévues pour l'achat d'un bus scolaire et des travaux pour l'assainissement de la citerne à mazout de l'école.

Voici, ci-après, les principales modifications par rapport au budget.

Administration, Ordre public, Enseignement et formation, Santé, Economie
Peu de variations par rapport au budget.

Culte, culture et loisirs

Un montant de Fr. 2'484.00 a été payé pour les frais d'études de la rénovation de la Chapelle de Nierlet. Ce montant a été ensuite prélevé dans le fonds de réserve prévu pour la Chapelle.

Affaires sociales

Le total des charges est inférieur au budget étant donné que le service social de La Sonnaz nous a remboursé un montant de Fr. 30'500.00 lors de notre changement de service social.

Les coûts des crèches et garderies ainsi que des écoles maternelles ont été inférieurs de Fr. 12'543.40 aux prévisions.

Transports et communications

Les frais de déblaiement, sablage et protection hivernale ont été inférieurs de Fr. 11'337.50 aux prévisions.

Protection – Aménagement de l'environnement

Les charges sont plus élevées que le budget étant donné que nous avons créé une réserve pour des travaux futurs sur le réseau d'eau potable. Les frais d'entretien de la station de pompage des eaux usées ont aussi été plus importants que prévus.

Finances et Impôts

Un montant de Fr. 176'759.35 a été encaissé en plus en impôts à la source, sur les prestations en capital, sur le bénéfice des personnes morales, sur les mutations et les contributions immobilières. Le dépassement des charges par rapport au budget résulte d'amortissements supplémentaires et de la création de réserves.

BILAN

Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'695'234.59, soit une augmentation de Fr. 34'917.25 par rapport à 2011.

Le bilan présente un total des actifs de Fr. 4'812'829.94. L'endettement s'élève à Fr. 2'289'106.70. La dette par habitant se monte à environ Fr. 3'356.00.

b) Comptes d'investissement

M. Jakob présente les différents investissements effectués en 2012.

Adduction d'eau Impasse du Lavau

Lors de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011 un crédit de Fr. 43'000.00 a été accepté par l'Assemblée pour amener l'eau potable à différentes habitations de ce quartier.

Les travaux ont été entièrement réalisés en 2012 et le coût à la charge de la commune s'élève à Fr. 43'788.35, subvention de l'ECAB de Fr. 7'231.00 déduite. Ils ont été financés par les liquidités de la commune.

Un léger dépassement du crédit demandé est constaté. En effet, quelques travaux supplémentaires ont dû être effectués lors de ce chantier. Nous vous demandons d'accepter le dépassement du crédit d'un montant de **Fr. 788.35**.

Parc informatique de l'école

Lors de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2011 un crédit de Fr. 25'000.00 a été accepté par l'Assemblée pour l'achat d'ordinateurs et de matériel informatique pour l'école.

L'achat et la mise en route ont été effectués en 2012. Le coût total s'est monté à Fr. 21'142.40 payés par les liquidités de la commune.

Rénovation route de Nierlet

Lors de l'assemblée extraordinaire du 29 août 2012, un crédit de Fr. 36'500.00 a été accepté par l'Assemblée pour la construction d'une place d'évitement ainsi que pour une rénovation partielle de la route du Pralet à Nierlet.

Les travaux sont entièrement réalisés et payés par les liquidités de la commune. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 31'624.20

Rénovation du cimetière

Lors de l'assemblée extraordinaire du 29 août 2012 un crédit de Fr. 55'000.00 a été accepté pour différents travaux d'assainissement à effectuer au cimetière. Ils ont été entièrement réalisés en 2012 et payés par les liquidités de la commune.

Le coût total des travaux s'élève à Fr. 54'601.95. Les dernières factures pour un montant de Fr. 37'782.95 ont été payées au début 2013. Ce dernier montant figurera dans les comptes d'investissement 2013.

Rénovation de l'Auberge communale et de l'appartement

Lors de l'assemblée du 29 août 2012 un crédit total de Fr. 19'500.00 a été accepté pour divers travaux dans le bâtiment de l'Auberge communale.

Les travaux ont été exécutés et payés par les liquidités de la commune. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 19'311.35.

Taxes de raccordement

Nous avons encaissé des taxes de raccordement pour l'épuration et la distribution de l'eau potable pour un total de Fr. 40'202.10.

Il n'y a pas de questions au sujet des comptes. M. Kaeser donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon, Président de la Commission financière

La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fiducosult, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2012.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la Commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Jakob, Conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2012, clôturés avec un bénéfice de Fr. 34'917,25.

VOTE

M. Kaeser rappelle que pour l'approbation des comptes, le Conseil communal ne se prononce pas.

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2012 lèvent la main :

Résultat

Les comptes sont approuvés par 20 oui (unanimité)

3. Nouveaux investissements

3.1. Réparation de la route des Trois Sapins à Ponthaux et de la traversée du ruisseau à la route du Gottau à Nierlet-les-Bois.

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour l'explication de cet investissement.

Route du Gottau

Le collecteur pour le passage du ruisseau sous la route du Gottau s'est partiellement effondré avec le temps et la circulation de camions à cet endroit. Lors d'un violent orage un débordement du ruisseau, provoquant une inondation est possible.

Le conseil communal vous propose la remise en état de ce passage.

Coût estimé selon devis reçu Fr. 20'000.00.

Réfection ponctuelle de la route des Trois Sapins

Lors de chaque pluie importante ou lors de la fonte de neige, de l'eau arrive sur la route des Trois Sapins et l'endommage.

Le conseil communal vous propose le captage de cette eau par la création d'un caniveau avec dépotoir.

Coût estimé selon devis reçu Fr. 8'000.00

Coût total des 2 travaux Fr. 28'000.00

Couverture de la dépense par les liquidités de la commune

Il n'y a pas de question pour cet objet et M. Kaeser donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon

La Commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 28'000.— pour la remise en état du collecteur sous la route du Gottau, ainsi que pour la réfection ponctuelle de la route des Trois Sapins, financés par les liquidités de la commune, est financièrement supportable.

M. Kaeser remercie la commission financière et passe au vote.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 28'000.—lèvent la main.

Résultat : 24 oui (unanimité)

3.2. Construction d'un collecteur d'eaux usées au Chemin de l'Eglise à Ponthaux

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour l'explication de cette demande de crédit.

Il est nécessaire de prolonger la canalisation communale dans le chemin communal situé à proximité de l'église de Ponthaux afin de raccorder les constructions existantes et futures en amont.

Le conseil communal vous propose la prolongation de la canalisation sur une longueur de 33 m.

Coût estimé selon devis reçu Fr. 30'000.00

Couverture de la dépense par un emprunt bancaire de Fr. 30'000.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3,5 % Fr. 1'050.00

Amortissement 4 % Fr. 1'200.00

Coût annuel Fr. 2'250.00

Cet objet ne donne lieu à aucune question et M. Kaeser donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon

La Commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 30'000.— pour la prolongation de la canalisation communale dans le chemin communal situé à proximité de l'église de Ponthaux, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

M. Kaeser remercie la Commission financière et passe au vote.

VOTE

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement pour le montant de Fr. 30'000.—lèvent la main.

Résultat : 24 voix (unanimité)

3.3. Achat d'un bus scolaire pour le Cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez-vers-Noréaz

Lors de l'assemblée extraordinaire du 29 août 2012, le problème des transports scolaires a été abordé. En effet, avec trois bus, il n'était pas possible d'assurer de manière satisfaisante le transport des élèves. Les temps d'attente des enfants étaient trop importants. Il a été décidé, en décembre 2012, de mettre en place un 4^{ème} bus. Cette solution fonctionne, à la satisfaction générale depuis le début 2013. Le 4^{ème} bus qui circule actuellement est loué auprès de l'entreprise Ottet à Belfaux à titre provisoire. Le nouveau bus a été commandé en mars 2013, pour pouvoir être livré à temps pour la prochaine rentrée scolaire.

Y a-t-il des questions à ce sujet ?

M. Gregory Gex-Fabry

Est-ce la commune de Ponthaux qui prend en charge la totalité des transports scolaires ?

M. Kaeser

Non, les frais des bus sont répartis entre les trois communes, par le biais du cercle scolaire, payé par enfant scolarisé dans chaque commune. Le précédent bus avait été acheté par Noréaz. Un quatrième bus, pour remplacer le véhicule jaune arrivant à échéance à la fin 2013, sera financé par la commune de Prez-vers-Noréaz.

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour le plan financier.

Coût du bus scolaire équipé Fr. 75'000.00

Couverture de la dépense par un emprunt bancaire de Fr. 75'000.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêts à 3,5% Fr. 2'625.00

Amortissement 15 % Fr. 11'250.00

Coût annuel Fr. 13'875.00

L'objet ne donne plus lieu à d'autres questions et M. Kaeser passe la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Bourgnon

La Commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 75'000.— pour l'achat d'un 4^{ème} bus scolaire disponible lors de la prochaine rentrée scolaire, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

M. Kaeser remercie la Commission financière et passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 75'000.—pour l'achat d'un bus scolaire lèvent la main.

Résultat : 24 oui (unanimité).

M. Kaeser remercie les citoyens présents pour leur confiance et passe au point 4.

4. Nomination d'un nouvel organe de révision

Nous avons depuis quelques années l'obligation l'égale d'avoir un organe de révision qui révise les comptes de la Commune. Jusqu'aux comptes 2012, nous travaillions avec la fiduciaire Fiduconsult. Selon les termes de la loi, la même fiduciaire ne peut réviser les comptes d'une commune au-delà de six ans. Au terme de ces 6 ans, c'est à la Commission financière d'analyser les différentes offres et de vous proposer un nouvel organe de révision.

M. Kaeser donne la parole à la Commission financière.

M. Pierre Bourgnon

Après l'analyse d'offres provenant de plusieurs prestataires de la région, la Commission financière vous propose, conformément à l'art. 97 al.1 let.c de la loi sur les communes, de nommer la société fiduciaire MCM Conseils SA à Granges-Paccot pour la révision des comptes 2013 à 2015.

Le mandat a été fixé forfaitairement à Fr. 3'780.—par année.

MCM Conseils SA est représentée par MM. Jacques Ceriani et Stéphane Guillet.

M. Kaeser demande s'il y a des questions ?

M. Michel Noguét

Demande des précisions au sujet du choix effectué. Il lui est difficile d'avoir un jugement objectif. Demande des explications complémentaires.

M. Bourgnon

Indique que selon la loi sur les communes, un cahier des charges de base est établi pour toutes les fiduciaires, agréées à la révision des comptes communaux. Certaines prestations complémentaires peuvent être deman-

dées par la Commune et payées par celle-ci à des tarifs horaires nettement supérieurs à ceux proposés maintenant. La Commission financière a analysé cinq offres et a simplement pris la moins chère.

Afin de tirer à la même corde que le Conseil communal qui fait attention aux dépenses, la Commission financière a décidé de proposer la meilleure marché.

Le plus cher était à Fr. 5'400.--. Celui-là est à Fr. 3'800.--.

A relever qu'en 2007 les offres étaient en moyenne au double des honoraires actuels.

Cette fiduciaire a pignon sur rue. Au premier abord il n'y a rien à lui reprocher.

Il n'y a plus d'autres questions et M. Kaeser passe au vote.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent la fiduciaire MCM Conseils SA à Granges-Paccot, proposée par la Commission financière, lèvent la main.

Résultat : 24 oui (unanimité)

5. Divers

Dans les divers, M. Kaeser donne différentes informations.

Fusions de communes

Vous le voyez régulièrement dans les journaux, les fusions de communes sont un sujet d'actualité dans le canton de Fribourg. Le peuple fribourgeois a donné son accord à l'encouragement aux fusions de communes, en acceptant la loi lors du référendum.

Dans ce cadre, le Préfet a établi des périmètres de fusion. Celui qui nous concerne se nomme Sarine Nord. Il englobe Ponthaux, Grolley, Belfaux, La Sonnaz et Autafond. Ce projet comprenait également Chésopelloz et Corminboeuf. Le processus de fusion de ces deux dernières communes, avec Granges-Paccot et Givisiez étant déjà bien avancé, devrait être entériné par le canton.

En tout état de cause, la loi prévoit que les plans de fusions du Préfet soient présentés par celui-ci aux communes concernées.

A cet effet, une séance d'information aura lieu le 4 septembre 2013 à 20h00. Les citoyens de Ponthaux recevront encore une convocation tous-ménages en temps utile.

A ce stade-là, aucune obligation ne découle du plan de fusion qui sera présenté. Il s'agit d'une réflexion du Préfet, servant à engager les communes à réfléchir à la question.

A l'heure actuelle, nous n'avons aucune volonté de fusionner. Par contre, nous avons une volonté claire d'étudier la question. On ne peut pas renoncer à quelque chose sans savoir de quoi il s'agit. Nous sommes actuellement en train de nous faire une réflexion avec nos voisins, sans vraiment avoir d'avis clairs sur le sujet. Nous sommes en train de récolter des informations pour savoir si cela serait intéressant ou pas de fusionner.

En septembre, le Préfet va venir nous présenter son plan de fusion, ce qui ne veut pas dire nécessairement qu'il s'agit là de notre réflexion. La loi prévoit simplement ces démarches.

M. Michel Noguét

Si j'ai bien interprété vos propos, à priori, si une fusion devait avoir lieu, cela serait plutôt dans le sens du Préfet, donc de Sarine Nord?

M. Kaeser

Nous sommes actuellement en train de discuter avec des communes de Sarine Nord, pour récolter des informations. Cela ne veut pas dire qu'en cas d'une fusion elle se ferait de ce côté-là. C'est juste qu'en l'état actuel des choses, nous récoltons des informations qui viennent de ce côté-là.

Cabane de Nierlet

La cabane de Nierlet a été rénovée et aménagée par l'Etat de Fribourg et la Corporation forestière de la Sonnaz à l'entrée de la forêt de Nierlet. Trois tables en bois ont été posées et un creux de feu a été construit.

A charge pour la commune d'entretenir l'endroit. Ce lieu de pique-nique est destiné à toute la population, pas nécessairement aux citoyens de Ponthaux.

A cet égard, nous avons décidé de mettre en place un petit système de réservation, comme il en existe déjà dans d'autres endroits, avec des feuilles sur lesquelles vous avez la possibilité de réserver une, deux ou trois tables et pour quelle date.

Ce système sera mis en place à l'essai, en espérant qu'il fonctionne bien.

Nouveau citoyens de 18 ans

Nous avons comme tradition de souhaiter la bienvenue aux jeunes citoyens. Par le passé nous organisons un repas qui n'avait pas beaucoup

de succès. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de les accueillir lors de l'assemblée communale, mais nous n'avons pas eu beaucoup plus de chance.

Nous souhaitons tout de même la bienvenue à Caroline Berset, Magali Domon, Marie Stulz, Mathilda Schultheiss et Maxime Goetschi.

Route du Gottau

Lors des travaux sur le collecteur du ruisseau à la route du Gottau, la route sera fermée durant une journée. Les habitants du quartier seront mis au courant en temps utiles.

Mme Valérie Progin

Lors d'une précédente assemblée communale vous aviez parlé d'un projet éolien dans la région. Est-ce que cela se concrétise ?

M. Kaeser

Cela se concrétise de manière extrêmement lente. A savoir qu'un groupe de travail comprenant le canton, les communes concernées et les fournisseurs d'énergie a été mis en place.

Le projet doit faire l'objet avant toute chose d'une modification du plan directeur cantonal en matière de fourniture d'énergie.

Il s'agit, comme pour le processus de fusion, d'une réflexion pour savoir si ce projet pouvait voir le jour. Le processus devrait durer environ 10 ans en étude, avant toute chose. Il s'agit pour l'instant d'une récolte d'informations, de notre part.

M. Kaeser remercie les citoyens de leur présence ce soir et les invite au verre de l'amitié à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le Syndic :

S. Renevey

P. Kaeser